

## REP Matelas en Wallonie

# Propositions de la fédération RESSOURCES pour soutenir la préparation à la réutilisation

## 1. Situation actuelle des matelas dans les encombrants

### a. La collecte préservante

Les entreprises sociales et circulaires membres de la fédération RESSOURCES collectent des matelas usagés à domicile et sur sites professionnels de manière préservante (maintien des caractéristiques intrinsèques du matelas). Les entreprises missionnées pour collecter tous les encombrants les prennent systématiquement (système de collecte dit non-écrémant), les autres les prennent seulement quand le matelas est jugé réutilisable (système de collecte dit écrémant).

Concrètement en Wallonie, cinq entreprises sociales et circulaires collectent régulièrement des matelas usagés dans le cadre d'une prestation de service pour le compte des communes (Rcycl, Ressourcerie du Pays de Liège, Ressourcerie Namuroise, Ressourcerie du Val de Sambre et Restor). Une vingtaine d'autres en collectent ponctuellement lorsqu'ils sont réutilisables. Au sein de ces structures, il existe aussi une trentaine de points d'apport.

L'analyse des flux de trois Ressourceries non-écrémantes sur trois années différentes nous apprend que les matelas représentent 3,16% des tonnages collectés. En extrapolant à l'ensemble de la collecte des cinq ressourceries non-écrémantes (11.614 tonnes), on arrive à 367 tonnes par an de matelas collectés par ces cinq Ressourceries, auxquels il faut ajouter la collecte des entreprises sociales et circulaires qui collectent de manière écrémante<sup>1</sup>.

Au total, RESSOURCES estime que les entreprises membres de RESSOURCES collectent au minimum 25.000 matelas usagés annuellement. Cela représente à l'heure actuelle environ 10% de l'ensemble des matelas usagés évacués en Wallonie.

### b. Les modes de traitement

Après la collecte préservante, la préparation au réemploi consiste à identifier les matelas potentiellement réutilisables et à les traiter en vue de leur réutilisation effective (dépoussiérage, nettoyage/shampooing, stockage au sec).

Lorsque que l'entreprise dispose des ressources nécessaires, les matelas non-réutilisables sont démantelés afin de réduire les coûts d'évacuation. À l'heure actuelle, les offres de reprise de la matière ne couvrent plus les frais de démantèlement.

À défaut, le matelas est évacué comme déchet résiduel.

### c. La préparation à la réutilisation

RESSOURCES ne dispose pas de données complètes sur la réutilisation de matelas car ce flux n'est pas comptabilisé spécifiquement. Sur base des données disponibles auprès des Ressourceries, nous pouvons affirmer que les entreprises

<sup>1</sup> Dans le PWD-R en p.160 « Par ailleurs, une obligation de reprise des matelas est déjà décidée par la Flandre. Les déchets de matelas représentent un tonnage estimé qui varie entre 3.500 t et 5.250 t par an en Wallonie »

sociales et circulaires préparent en vue de la réutilisation une quantité importante de matelas. 50 magasins du réseau proposent actuellement des matelas réutilisés en Wallonie.

A titre d'exemple, la Ressourcerie du Pays de Liège a réutilisé 303 matelas rien que pour l'année 2019 via deux points de vente.

Un sondage réalisé par RESSOURCES évalue qu'**au minimum 1.000 matelas sont vendus par an dans les magasins de seconde main de ses membres en Wallonie, soit 15,2 tonnes**. Le potentiel est évidemment plus important (voir plus loin).

#### **d. Conclusions**

- Les services de collecte des entreprises sociales et circulaires sont le complément idéal à la collecte via les recyparcs tant pour les ménages que pour les entreprises, les collectivités et les distributeurs.
- Les entreprises sociales et circulaires sont les seuls opérateurs qui réalisent une collecte préservante en vue de la réutilisation. Cela garantit dès lors la mise en œuvre de la hiérarchie des modes de gestion des déchets (échelle de Lansink).
- La collecte, le tri, la préparation à la réutilisation et le démantèlement par des Ressourceries permet la création d'emplois locaux non-délocalisables.

## **2. Proposition de modification de l'AGW - Matelas**

### **a. Reconnaître le rôle des entreprises sociales et circulaires dans la captation des matelas usagés**

Comme nous l'avons vu ci-dessus, les entreprises sociales et circulaires assurent un service de collecte, tant auprès des particuliers qu'auprès des distributeurs et des entreprises. Si le secteur est intégré dans le nouveau système, les performances de nos opérateurs contribueront à l'atteinte des objectifs de reprise et de valorisation des produits en fin de vie.

**Il est donc important que la collecte à domicile des entreprises sociales et circulaires soit reconnue et soutenue dans le cadre de l'obligation de reprise.** En effet, celle-ci est complémentaire aux apports réalisés aux recyparcs. La liste des centres de réutilisation reconnus par la Région wallonne (AGW du 3 avril 2014) constitue une base pour ce faire.

Par ailleurs, le gisement professionnel constitue la fraction de gisement au potentiel de réutilisation le plus élevé. **RESSOURCES plaide pour que la Région wallonne impose à Valumat des critères de collecte préservante en vue de la préparation à la réutilisation aux collecteurs du gisement professionnel et réserve ce gisement à des entreprises de l'économie sociale.**

### **b. Reconnaître la préparation au réemploi comme mode de traitement**

La préparation à la réutilisation est un des modes de traitement des déchets reconnus par la directive européenne (DIRECTIVE (UE) 2018/851 DU PARLEMENT

EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 30 mai 2018 modifiant la directive 2008/98/CE relative aux déchets). La préparation à la réutilisation de matelas usagés par les entreprises sociales et circulaires permet la création d'activités économiques locales, la création d'emplois non-délocalisables et la réduction de déchet.

**RESSOURCES plaide dès lors pour que la Région reconnaisse la préparation à la réutilisation comme mode de traitement des matelas usagés au côté des autres modes de traitement cités dans l'arrêté.**

### **c. Imposer un objectif distinct de préparation à la réutilisation**

Comme expliqué ci-dessus, la préparation à la réutilisation par les entreprises sociales et circulaires aboutit actuellement à la réutilisation effective d'au minimum 1000 matelas par an en Wallonie.

Dans le gisement des matelas usagés dont on veut se défaire, le potentiel de réutilisation de matelas est même nettement plus important :

- L'étude PWC « Mise en œuvre d'un mécanisme de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les matelas en Région de Bruxelles capitale » réalisée pour Bruxelles Environnement en 2018 établit un taux de 8% de matelas réutilisables, soit 20.000 matelas en Wallonie et 6.500 en Région de Bruxelles-Capitale.
- L'étude « Identification de la part et de la nature des déchets encombrants amenés en Parc à Containers ou collectés en Porte-à-Porte et susceptibles d'être réutilisés » menée en 2017 nous apprend que sur 20 tonnes d'objets collectés, 400 kg matelas étaient réutilisables. Sur un total de 424 objets réutilisables il y avait 25 matelas réutilisables.

Intégrer un objectif distinct de préparation à la réutilisation permettra de développer cette activité et les impacts sociaux, environnementaux et économiques des entreprises sociales et circulaires. En réalité, l'existence même d'un objectif de préparation à la réutilisation importe plus aujourd'hui que sa hauteur. La prise en compte d'un tel objectif permettrait de prendre en compte les impératifs nécessaires à l'atteinte de cet objectif dans le système de reprise.

Par ailleurs, la fixation d'un objectif de préparation à la réutilisation est inscrite dans le PWD-R. En effet, l'action 41 du cahier 2 du PWD-R stipule que dans l'objectif de « favoriser la réutilisation des biens par une obligation de résultats en matière de réutilisation dans le cadre législatif », il convient d'« imposer un objectif chiffré de réutilisation par flux de déchets, distinct de l'objectif de recyclage dans la législation ».

À l'inverse, le fait de poursuivre un unique objectif de taux de recyclage ne donnera aucun incitant pour que les flux de matelas réutilisables soient effectivement préparés en vue de la réutilisation. Dans ce cas, une menace pèserait alors sur les matelas effectivement réutilisés actuellement, qui seraient probablement dirigés de facto au mieux vers des filières de recyclage.

**RESSOURCES propose d'imposer un objectif distinct de préparation au réemploi équivalent à :**

- **Pour 2022 : 2.500 matelas par an**, soit un taux de 1% des matelas évacués dans la Région, une performance de 0,01kg kg/an/habitant ou 12,5% du potentiel chiffré par PWC.
- **Pour 2025 : 3.500 matelas par an ;**
- **Pour 2030 : 5.000 matelas par an.**

## **d. Soutenir la création de débouchés pour les matières recyclables**

Les entreprises sociales et circulaires peuvent mettre en filière les différents composants constituant un matelas grâce à un travail manuel de séparation des matières. Cette activité peut se faire de manière locale et être associée à des postes de travail pérennes. Le démantèlement local permet en outre un transport plus efficient.

Comme signalé ci-dessus, cette activité souffre de problème de rentabilité faute de débouchés et nécessite une étude de type Business Plan. RESSOURCES pointe dès lors :

- L'importance de créer des débouchés pour ces matières, notamment en orientant l'éco-design des matelas vers l'utilisation de matières recyclées issues des matelas collectés sur le territoire ;
- L'opportunité de développer des unités de traitement des matières issues des matelas.
- L'importance de synchroniser et de rétribuer à la fois la mise en filière matière et le recyclage matière à proprement parler.